

**La salle régionale des marchés se met  
à jour !**

La prochaine mise à jour de la salle des marchés se déroulera du 10 septembre 18h00 au 11 septembre 9H00.

Nos tutoriels seront mis à jour pour prendre en compte les évolutions apportées par cette nouvelle version.

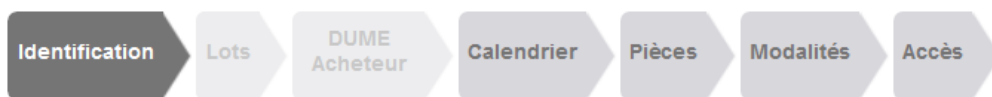
### Côté acheteurs :

- Corrections de bugs
- Fin du dispositif Marché public Simplifié (MPS) Page 3
- Intégration du DUME (Document Unique de Marché Européen) simplifié Page 4 et 5
- Rappels sur l'usage du DUME

### Côté entreprises :

- Corrections de bugs

- Le dispositif MPS s'est arrêté au 1er juillet, au profit du DUME (Document Unique de Marché Européen).
- La mise à jour de la salle des marchés va substituer le réglage DUME au réglage MPS.
- Le DUME ne sera pas coché par défaut, l'utilisateur choisira ou non de cocher la case DUME s'il souhaite en compléter un.

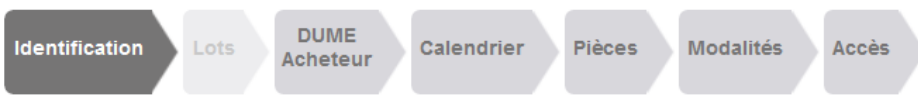


**Identification de la consultation** Le symbole \* indique les champs obligatoires

Type d'annonce* :	<input type="text" value="Annonce de consultation"/>
Type de contrat* :	<input data-bbox="564 1025 1205 1058" type="text" value="Marché"/> ?
Catégorie principale* :	<input type="text" value="Travaux"/>
Type de procédure* :	<input data-bbox="564 1122 1205 1155" type="text" value="Procédure adaptée &gt; = 90 k EUR HT"/> <input type="checkbox"/> DUME ?
Référence* :	<input type="text"/>
Intitulé de la consultation* :	<input type="text"/>
Objet de la consultation* :	<input type="text"/>

# Intégration du Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié

- L'acheteur a le choix entre le DUME standard (avec les critères de sélection des candidats personnalisables) et le DUME simplifié (deux critères de sélection des candidats par défaut et non modifiables : chiffres d'affaires et effectifs)



**Identification de la consultation** Le symbole \* indique les champs obligatoires

**!** Vous avez choisi de faciliter la candidature des opérateurs économiques à votre consultation en leur proposant de compléter en ligne un formulaire DUME pré-rempli avec les critères de sélection des candidatures attendus. **Veillez-vous assurer que votre règlement de consultation est cohérent avec votre DUME acheteur.**

Type d'annonce* :	<input type="text" value="Annonce de consultation"/>
Type de contrat* :	<input type="text" value="Marché"/>
Catégorie principale* :	<input type="text" value="Travaux"/>
Type de procédure* :	<input type="text" value="Procédure adaptée &gt; = 90 k EUR HT"/>
Type de formulaire DUME* :	<input checked="" type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Simplifié
Référence* :	<input type="text"/>
Intitulé de la consultation* :	<input type="text"/>
Objet de la consultation* :	<input type="text"/>

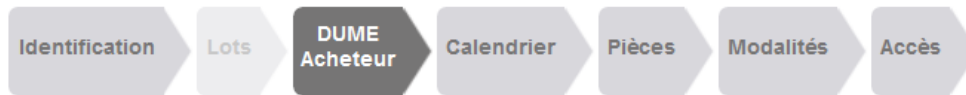
DUME ?

Cochez la case « DUME » si vous souhaitez faire un DUME acheteur.

Cochez ensuite la case du DUME standard ou du DUME simplifié.

# Exemple d'écran de l'onglet DUME Acheteur avec le choix du DUME simplifié

- Le DUME simplifié est paramétré par défaut avec les deux critères de sélection suivants : chiffre d'affaires annuel général et effectifs moyens annuels. Les entreprises n'auront donc à répondre qu'à ces deux critères.
- **IMPORTANT** : Assurez-vous que votre DUME est cohérent avec votre règlement de consultation.

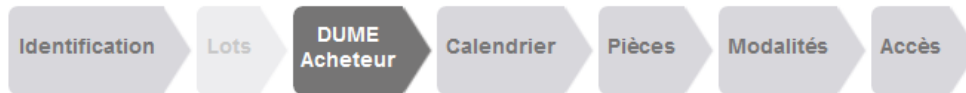


Vous avez sélectionné un formulaire DUME de type "Simplifié" qui ne propose que les deux critères de sélection suivants :

- Chiffre d'affaires annuel général
- Effectifs moyens annuels

Si vous souhaitez proposer aux opérateurs économiques des critères de sélection différents, vous pouvez sélectionner le type de formulaire DUME "Standard" dans l'onglet identification de votre consultation.

**Veillez-vous assurer que votre règlement de consultation est cohérent avec votre DUME acheteur**



- Il n'est pas obligatoire pour l'acheteur public de remplir un DUME acheteur, son usage est toutefois fortement conseillé dans le cadre de la dématérialisation des procédures et de la simplification de la candidature aux marchés publics
- S'il remplit un DUME, les entreprises n'ont pas l'obligation d'y répondre, elles restent maîtres de leur choix de mode de réponse :
  - Classique : DC1, DC2...
  - Répondre en ligne sur la salle des marchés au DUME de l'acheteur
  - Déposer un DUME déjà utilisé pour un autre marché
- L'acheteur ne peut refuser une candidature via le DUME et demander un autre mode de réponse
- Le choix entre le DUME standard ou le simplifié dépend des critères de sélection indiqués dans le règlement de consultation.
  - Si les seuls critères de chiffres d'affaires et d'effectifs sont demandés > Dume simplifié
  - Si d'autres critères sont demandés > Dume standard. Pour rappel le DUME standard est personnalisable, l'acheteur peut en choisir les critères
- Des tutoriels sont à disposition sur l'utilisation du DUME : [Lien](#)